



FEDERATION
BANCAIRE
FRANCAISE

BANQUES/ACTEURS SOCIAUX : AGIR ENSEMBLE

*La Fédération Bancaire Française (FBF) est l'association professionnelle qui représente toutes les banques en France *. Un réseau de 106 Comités des banques participent à la vie économique et sociale au niveau régional et départemental et constituent les délégations territoriales de la FBF.*

Sur Nantes, le Comité des banques des Pays de la Loire présidé par Christine ZANETTI est le représentant de la FBF dans la région et plus spécifiquement dans le département de Loire-Atlantique. Dans la région, 23 banques emploient plus de 16 500 collaborateurs (dont plus de la moitié est au contact direct de la clientèle) et animent un réseau de proximité, composé de 1 600 agences.

La signature de la convention « Banques-acteurs sociaux : agir ensemble pour mieux accompagner les publics fragiles » marque la volonté forte des banques de contribuer à renforcer l'accompagnement des personnes en difficultés et à prévenir la survenance éventuelle de celles-ci.

Cette convention est inédite : elle réunit sur le département les réseaux bancaires - réunis au sein du Comité des banques - ainsi que les 2 structures d'action sociale - le Conseil général et l'UDCCAS.

Des partenariats pratiques avec les acteurs sociaux sur le terrain

Les difficultés sociales et économiques sont souvent étroitement mêlées : l'accident de la vie (perte d'emploi, séparation, maladie ...) est à l'origine d'une baisse, généralement brutale, des revenus d'un ménage. C'est par exemple le cas de 3 dossiers de surendettement sur 4.

Les banques sont collectivement mobilisées pour pouvoir intervenir au plus tôt dans le traitement des difficultés et rechercher, si possible, les solutions adaptées. Leur action vise aussi à prévenir ses difficultés, par une sensibilisation le plus en amont possible sur l'utilité d'une gestion du budget et du compte bancaire équilibrée.

Des partenariats pratiques avec les collectivités ou les associations permettent

d'impliquer les acteurs concernés (travailleurs sociaux, responsables et conseillers bancaires...) **afin de mieux coordonner leurs actions**. Cela n'est possible que s'ils se connaissent au niveau d'un département ou d'une commune et qu'ils peuvent ainsi entrer en contact.

Les partenariats conduits par la FBF se développent sur l'ensemble du territoire : avec les départements de l'Oise, du Rhône, de la Haute-Loire ou de la Côte d'Or, mais aussi les villes de Nîmes et de Marseille, et aujourd'hui dans la Loire-Atlantique.

Des initiatives des banques adaptées aux personnes en difficultés

Depuis plusieurs années, les banques ont mis en place **des services bancaires adaptés qui favorisent l'insertion des personnes en difficultés socio-économiques** :



- concernant **l'accès au compte**, la France connaît un taux de bancarisation parmi les plus élevés en Europe – supérieur à 99%. Selon une récente enquête du CREDOC, les ménages en situation de pauvreté ont un accès au compte bancaire équivalent au reste de la population. Le dispositif du droit a été rendu plus facile par les banques : il permet à une personne de demander à une agence d'effectuer les démarches pour se voir ouvrir un compte, si elle n'en a déjà pas un ;
- depuis 2005, les banques ont mis en place des **moyens de paiement alternatifs** pour les clients interdits de chèquiers. 3 quarts des clients interdits de chèquiers sont équipés aujourd'hui, notamment d'une carte de paiement à autorisation systématique. Ils peuvent ainsi effectuer les opérations de paiement de la vie quotidienne ;
- une initiative collective a été engagée en faveur du **microcrédit personnel accompagné** (MCA). Les banques aident ainsi, en relation avec des associations ou des collectivités, des ménages fragiles à financer des projets d'insertion ou de retour à l'emploi. L'accès au crédit est un élément important de l'insertion sociale. 4000 microcrédits accompagnés ont été accordés sur les 6 premiers mois de 2010, avec une progression de 56% par rapport à 2009.

Un programme d'informations pratiques sur la banque et l'argent

La profession bancaire a lancé un **ambitieux programme pédagogique**, gratuit et non commercial, sur la banque et l'argent : « **Les clés de la banque** ». Ce programme vise à informer et expliquer au public, de façon claire et pratique, le fonctionnement des produits et des services bancaires.

Depuis **un portail commun**, www.lesclesdelabanque.com, 3 sites sont orientés vers le public (particuliers, professionnels ou jeunes) et le quatrième est dédié aux acteurs sociaux. **Des guides pratiques** complètent les informations constamment mises à jour : une collection de près de 40 guides pour les particuliers, plus de 12 pour les professionnels.

Le public, mais aussi les acteurs sociaux qui accompagnent les personnes en difficultés, peuvent ainsi s'informer sur ce qui se passe en cas de chèque sans provision, sur les moyens de maîtriser son endettement, ou encore le fonctionnement du compte joint.

Depuis quelques mois, un **guide pratique du budget** est diffusé : il aide concrètement les acteurs sociaux dans leur travail quotidien pour rechercher auprès de ménages des solutions en cas de budget familial déséquilibré.

Quelques chiffres :

16 500	salariés dans les Pays de la Loire (400 000 en France)
1 600	agences bancaires dans la région (39 700 en France)
99%	taux de bancarisation en France
3/4	équipement des personnes interdites de chèquiers en moyens de paiements alternatifs
4 000	microcrédits accompagnés accordés au 1 ^{er} semestre 2010

Pour plus d'information : www.fbf.fr ou www.lesclesdelabanque.com